



Covid-19

Ayons une attitude responsable

Restons chez nous et appliquons les consignes données par le gouvernement. *La rédaction*

MALI

578

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 03 AVRIL 2020

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Scrutin du 29 mars

La fraude à ciel ouvert banalisée



Fonds de lutte contre le coronavirus :
Les Maliens s'interrogent ...



Renflouer le compte Coronavirus de IBK :
Beaucoup de réticences

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie

Une	Scrutin du 29 mars : La fraude à ciel ouvert banalisée	P.4
Brèves	<p>Transports : De nouvelles mesures contre la propagation du covid-19 P.15</p> <p>Mali : La négociation privilégiée pour libérer Soumaïla Cissé et ses proches P.15</p> <p>Aux mains des groupes djihadistes au Mali : Le Quai d'Orsay confirme « l'existence d'une preuve de vie » de Sophie Pétronin P.15</p> <p>Réouverture de l'enquête sur les « équipements militaires » et le Boeing présidentiel : Un opérateur économique et un ex-ministre d'IBK au gnouf P.16</p> <p>Enlèvement de Soumaïla Cissé : Mahmoud Dicko s'implique pour sa libération P.16</p> <p>Observation du Couvre- Feu : Des jeunes défient la police dans certains quartiers P.16</p>	
Actualité	<p>Affaire de l'avion présidentiel : Le refus des pressions (Photo archives) P.17</p> <p>Couvre-feu au Mali : Oui pour le décret mais non pour la forme... P.18</p> <p>Aldjouma Kelly, Ingénieur Biomédical :« Sans une bonne maintenance, tout le système sera infecté » P.19</p> <p>Fonds de lutte contre le coronavirus : Les Maliens s'interrogent ... P.21</p> <p>Justice et lutte contre la mauvaise gouvernance : L'épée de Damoclès pour scier des têtes ? P.22</p> <p>Gouvernance au Mali : Le Gouvernement prend des mesures par ordonnances jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale P.23</p>	
Politique	<p>Renflouer le compte Coronavirus de IBK : Beaucoup de réticences P.24</p> <p>Législatives 2020 et le coronavirus : Il n'est jamais trop tard, Monsieur le président ! P.25</p> <p>Sans Tabou : Mise en œuvre de l'APR, des progrès factices ? P.26</p>	
Culture & société	Faits divers : Un héritier à tout prix P.27	
International	<p>Covid-19 : La délivrance des laissez-passer suspendue ce jeudi à Abidjan P.29</p> <p>Législatives en Guinée : Le président Alpha Condé obtient une très large majorité parlementaire P.29</p>	
Sport	<p>Coronavirus : Quarantaine prolongée pour Blaise Matuidi P.30</p> <p>Coronavirus : Les joueurs du Barça cèdent 70% de leurs salaires P.30</p>	

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.15



P.17



P.25





Scrutin du 29 mars : La fraude à ciel ouvert banalisée

Qui s'émeut encore de la fraude électorale au Mali ? Des élections municipales de 1992 (premier scrutin pluraliste du Mali indépendant) au dernier scrutin du 29 mars 2020 tous les résultats ont été faussés par la fraude et vivement dénoncés par des candidats qui, finalement les acceptent au nom de la paix sociale.

Pour ce qui concerne les élections présidentielles, la première victime de ce système électoral mafieux a été Me Mountaga TALL en 1992 dont la contestation a gagné en crédibilité avec les analyses et témoignages du quotidien national L'ESSOR peu suspect au demeurant de connivence avec lui. Il a fini par déclarer qu'il acceptait les résultats pour la stabilité du pays tout en considérant qu'il avait été déclassé.

Les élections suivantes, celles de 1997 organisées par IBK, à l'époque premier ministre ont été celles de tous les scandales au point que la Cour constitutionnelle n'a eu d'autre choix

que d'annuler le 1er tour de l'élection législative sur l'ensemble du territoire national pour absence de listes électorales et fraudes massives. L'élection présidentielle, organisée dans la foulée et bien sûr sans nouvelle liste a été boycotté

par tous les candidats à l'exception de feu Maribatrou Diaby qui était plus un troubadour qu'un homme politique. Le second mandat de Alpha Oumar Konaré n'a ainsi pas été reconnu par l'essentiel de la classe politique, regroupé





au sein du Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO) qui l'appelait « Monsieur Konaré ».

En 2002, c'est IBK, classé troisième qui mena la fronde en contestant la place qui lui avait été assignée. Sans doute à bon droit au regard des annulations abusives de voix dont il avait été victime avec toujours Me Mountaga TALL et Choguel Kokala Maïga. Là encore le souci d'apaisement a prévalu sur les revendications légitimes.

Le même IBK en 2007 refit les mêmes réclamations en contestant à Soumaila Cissé sa 2ème et en considérant le deuxième mandat de ATT comme issu d'une fraude planifiée.

Vint 2013 après le coup d'Etat de 2012 et l'élection de IBK planifiée et exécutée par la junte militaire et les contestations de Soumaila Cissé même après sa visite domiciliaire à son rival. 2018 ne fut qu'une formalité démocratique qui a donné naissance au Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) qui n'a eu cesse de dénoncer les fraudes qui ont permis la réélection de IBK.

Ce rapide survol permet de planter le décor et d'expliquer comment et pourquoi la fraude élec-

torale s'est installée à demeure au Mali, s'est banalisée et ne choque que peu de personnes. On se rappellera d'ailleurs à cet égard les propos combien lucides de l'ancien Président de la Cour Constitutionnelle, feu Salif Kanouté, le samedi 11 août 2007, lors de la proclamation des résultats du second tour des élections législa-



tives « J'ai lu avec beaucoup d'attention les 250 à 300 requêtes qui nous ont été présentées. Je dis avec beaucoup de sincérité qu'à travers cette lecture, j'ai eu le sentiment profond que beaucoup d'acteurs politiques, de candidats de tous ordres que ce soit, se sont installés à demeure dans la fraude généralisée ».

Eh bien, le « festival des brigands » a continué le 29 mars 2020. En voici quelques illustrations fortes :

1- Dans une lettre datée du 31 mars 2020, la Plateforme des Mouvements du 14 juin 2014 d'Alger a dénoncé le déplacement des urnes dans des localités autres que celles prévues dans la décision du Gouverneur portant création des bureaux de vote et les nombreuses arrestations et emprisonnements extrajudiciaires des électeurs de la Plateforme. Ces pratiques « justifient (sic) les scores d'une autre époque obtenus par les candidats dans la ville de Kidal ou tous les bureaux de vote des autres localités ont été relocalisés en dehors de ceux de Tessalit ». Lire Encadré.

2- A Youwarou, ce sont 6 candidats de l'ADEMA, URD, UDD, ASMA, ADP-MALIBA et MOSAHOT de Mme Aissata Touré épouse de Toumani Djimé Diallo, l'ambassadeur du Mali en France rappelé, qui écrivent dans une Déclaration commune du 30 mars « nous ne reconnaissons pas les résultats sortis de cette mascarade électorale ou la fraude et l'achat de conscience étaient flagrants ».

Encadré.

3. Les faits relevés à Tenenkou ne sont pas moins graves avec les bourrages d'urnes repro-



chés aux sous-préfets et préfets. Ainsi, alors même qu'aucune élection n'est possible et n'a été tenue dans les 5 communes de Toguere-Coumbé

Togoro-Kotiya, Sougoulbé, Wouro-Guire Et Wouro-Ardo les voix suivantes ont été attribuées par exemple dans les villages et aux partis suivants : Sougoulbé Djoboye (URD-RPM 247), Njiminiama (UDD 3 et URD-RPM 404), Tin-

gué (URD-RPM 207) ou Toguel-Cossam (URD-RPM 65). Le même phénomène s'est passé dans certains villages de Dia. De nombreux autres cas existent de communes dans lesquelles de nombreuses voix ont été obtenues dans des villages ou le vote n'a pu être organisé (Communes de Kareri, Dia, Diafarabé et Comogallou). A Mopti, des fraudeurs ont été pris la main dans le sac. Selon une vidéo témoin des faits, des

militants de l'ADEMA, RPM et URD s'étaient retranchés dans une villa pour s'adonner à un bourrage d'urnes. Aucun démenti n'a jusqu'à ce jour été enregistré. La police, alertée, a procédé à des arrestations. Il reste à savoir la suite qui sera réservée à cette affaire.

5- Comme d'habitude les résultats de Dilly dans la circonscription électorale de Nara (Région de Koulikoro) ont été staliniens et pour une bonne raison : aucun représentant de l'Etat n'oserait s'aventurer dans certaines zones dont les résultats ne profitent d'ailleurs qu'au seul député sortant ressortissant de la zone.

6- Enfin de nombreuses vidéos témoignent de l'achat à ciel ouvert de votes contre espèces sonnantes et trébuchantes. Ceux qui s'y sont adonnés sont parfaitement identifiables sur les images diffusées et une immatriculation de voiture bien lisible. La balle est donc dans le camp du Procureur de la République qui doit engager des poursuites, au besoin contre X.

En conclusion, c'est un leurre de croire que l'élection législative du 29 mars 2020 dotera le Mali d'une Assemblée nationale légitime. Tout se passe entre caciques qui détiennent le pouvoir au Mali depuis 30 ans. De la constitution des listes à la proclamation des résultats avec la bénédiction de la justice électorale.

■ Moctar Sow



La Plateforme des Mouvements du 14 Juin 2014 d'Alger

A

Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement

Objet : Déroulement du scrutin du 29 mars 2020 à Kidal.

Monsieur Le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Les Mouvements de la PLATEFORME ont le regret de vous informer qu'en dépit de leurs différentes démarches auprès du Gouvernement, du Président du Comité de Suivi (CSA) ainsi qu'auprès du Représentant spécial du secrétaire général des nations unies pour un déroulement inclusif des élections, ils ont été exclus de la sécurisation et l'organisation du scrutin du 29 mars 2020 dans la région de Kidal.

Même le Gouverneur de Kidal, contacté par nos soins pour que les urnes regagnent les localités afférentes aux bureaux de vote, tel que stipulé dans sa décision portant création des bureaux de vote a tout simplement dit qu'il ne peut rien faire sans l'accord de la CMA.

Le Gouverneur n'a même pas pu empêcher les nombreuses arrestations et les emprisonnements extra judiciaires des électeurs de la Plateforme .Que faut-il attendre d'ailleurs d'un Gouverneur qui dit lui-même n'être qu'un otage de la CMA ? Qui viole allègrement son autorité de Bamako à Kidal.

La CMA était donc la seule à organiser, sécuriser et à dicter le choix de ses candidats, ce qui justifie les scores d'une autre époque obtenus par ses candidats dans la ville de Kidal où tous les bureaux des autres localités ont été relocalisés en dehors de ceux de Tessalit.

Monsieur le premier ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que les candidats comme les populations sont majoritairement affiliés aux Mouvements , toute chose qui devait amener à une équitable implication de tous les Mouvements dans l'organisation des élections.

Le comble est que l'armée reconstituée, la MINUSMA ont toutes comme la PLATEFORME été exclues de l'organisation et de la sécurisation du scrutin, seul le Gouverneur a eu à jouer au faire-valoir de la CMA.

L'organisation de ce scrutin constitue une grave violation de l' Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et a lourdement empêché l'expression du libre choix des populations.

Ampliateurs :

**Bureau du Haut représentant
Minusma
UA
CEDEAO
Président du CSA
Ambassade des Etats-Unis
Ambassade de France
L'Union Européenne**

Bamako le 31 mars 2020

**Pour la Plateforme
Le président en exercice**


Fahed Ag Almahmoud

Déclaration commune des 6 candidats à l'élection des députés à l'assemblée nationale de la circonscription électorale de Youwarou Scrutin du 29 mars 2020

Nous, soussignés candidats, venons par la présente déclaration dénoncer ce qui suit :

- 1) La couverture sécuritaire déplorable des candidats lors de la campagne électorale qui s'est limitée à la seule ville de Youwarou ;
 - 2) La fraude à grande échelle constatée par l'imposition des résultats des 10 bureaux fictifs du Farimenké et 1 bureau de M'baradou où il n'ya pas eu de vote ;
 - 3) Le bourrage des urnes dans certains bureaux de vote et constaté par la CENI même ;
 - 4) Le transport des urnes des 4 bureaux de vote de Ouro à l'école Amadou Faye sous des prétextes fallacieux ;
 - 5) Et enfin le manque de dispositif sanitaire le jour du scrutin dans les centres de vote malgré la grande menace sanitaire liée au Covid19.
- _ Constatant la volonté manifeste du premier responsable de L'Administration à savoir le Préfet de nous imposer un gagnant

coute que coute en violation de toutes les dispositions de la loi électorale;

_ Constatant le sens des responsabilités des candidats à éviter tout soulèvement ou manifestation publique dans ce contexte sécuritaire difficile ;

'_ Constatant la volonté commune des dits candidats à des scrutins libres et transparents :

Nous Candidats :

- Sollicitons de l'Administration centrale un scrutin libre et transparent ;
- Sollicitons une implication effective des plus hautes autorités *parce que nous mettons en doute la probité morale du premier responsable de l'Administration à Youwarou ;*
- Et en enfin nous ne reconnaissons pas les résultats sortis de cette mascarade électorale ou la fraude et l'achat de conscience étaient flagrants. Les recours légaux seront utilisés en temps opportun pour corroborer ces faits dénoncés.

Fait à Youwarou le 30 mars 2020

pour les candidats :

- 1- ADEMA Alhatji Hamadou Sidibé représenter par son mandataire
- 2- URD Ibrahima Yattara Jby
- 3- UDD Hamadou Gackou dit kola
- 4- ASMA - CFP Madou Tomota
- 5- ADP MALIBA Alhassane Sonogo
- 6- MOSAHAT : Aissata Toure (me Diab)

Pour les mandataires :

- 1- ADEMA Moussa Sangaré
- 2- URD Mahamar Yehia Maiga
- 3- UDD Jobrissa Diouta
- 4- ASMA - CFP Iadama Toure
- 5- ADP MALIBA Baba Diawara
- 6- MOSAHAT Nouhoum Bâ

Justice Mali Justice

Au lieu d'arrêter celui qui confirme que mandat a été donné pourquoi ne pas interrogé celui qui a donné mandat.



Cette histoire finira par rattraper l'auteur réel du mandat donné à kagnassy confirmé par Camara.

Oumar Barou Sidibé

Affaire Mahamadou Camara
Coup dur pour ceux qui s'accrochaient à la thèse "rang de Ministre"



L'argument du statut de rang de Ministre de Mahamadou Camara au moment des faits, soutenu par les soutiens de l'illustre détenu, n'a pas prospéré ce jeudi devant le juge. D'où le rejet de sa demande de liberté provisoire.

Kadialy Koité

Voici notre avocat
Abdoulaye Tiémoko Sanogo
Si une femme doit compter sur le couvre-feu pour maintenir son mari à la maison c'est qu'elle ne mérite pas cet homme.



Primature du Mali

COVID19 | Tourisme Hôtellerie Restauration
Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, ministre de l'économie et des finances, Dr Boubou Cissé, a reçu ce jeudi 2 avril 2020, les responsables des établissements hôteliers, de restauration et du secteur touristique en général dans le cadre de la lutte contre le COVID19.



Des l'entame de ses propos, le Premier ministre a tenu à témoigner la reconnaissance du Président de la République, SEM Ibrahim Bou-bacar Keita, et de l'ensemble du Gouvernement pour le rôle et la contribution remarquable que le secteur apporte à l'économie malienne. L'objectif majeur de la rencontre était d'échanger avec les professionnels du secteur afin de trouver ensemble les dispositions à prendre pour minimiser les conséquences de la pandémie sur le secteur en articuliez et l'économie nationale d'une manière générale. En effet, les mesures préconisées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie ont entraîné une baisse d'activité des entreprises du secteur du tourisme et de la restauration. Au cours de la rencontre, les différents responsables des organisations faitières, ont fait le point de la situation et des difficultés auxquels font face leurs secteurs respectifs.

Les échanges ont aussi porté sur les dispositions à prendre par l'Etat et les professionnels pour se projeter au delà de la crise sanitaire et d'anticiper sur les conséquences de la crise économique et financière

qui risqueraient d'en découler. Le Chef du Gouvernement a tenu à rassurer ses hôtes du jour sur la disponibilité entière du Gouvernement à accompagner le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Il s'est dit être à l'écoute des propositions du secteur afin de coordonner les énergies dans la recherche de solutions idoines pour limiter l'impact négatif du Coronavirus sur le secteur touristique et hôtelier.

Pour l'occasion, le Premier Ministre était accompagné du ministre de l'artisanat et du tourisme, Mme Nina Walett Intalou et Mme Barry Aoua Sylla, ministre délégué au budget.

Ont participé à cette rencontre, les responsables de la fédération des industries hôtelières, des agents de voyages, de la fédération nationale des agents de tourisme au Mali et de l'association malienne des professionnels du tourisme.

En outre, le Premier ministre a informé les représentants du secteur de la création d'un Fonds de Solidarité Spéciale de lutte contre le Covid-19 dont il souhaite que la Gouvernance soit partagée avec le Secteur privé.



Abdoulaye Bah

Des têtes vont tomber à commencer par Donald Trump, qui marchait à grand pas vers son sacre en Novembre prochain, s'appuyant sur la santé économique et le plein emploi qu'il fretonnait à chaque meeting avec ses partisans. L'Obamacare qu'il a tout fait pour detricoter, va le rattraper en pleine pandémie de Covid-19, qui va démontrer la détresse de la majorité des américains pour une prise en main de leur traitement face à la contamination.



Si tu veux contrôler le peuple, do lui un dieu l'adorer.

Désormais, la campagne présidentielle va se focaliser sur les propositions du camp démocrate qui réserve une grande place à la refondation du système santé et la couverture sociale minimum pour les américains défavorisés. En la matière Bernie Sanders a le programme le plus révolutionnaire que Biden. Le problème de la démocratie américaine, les pauvres ont déserté les urnes et dans certains États, on dresse des obstacles artificiels pour les décourager. Sinon comment comprendre que les pauvres, qui sont majoritaires dans ce pays puissent accepter l'élection d'un milliardaire iconoclaste comme Trump ? Ces électeurs potentiels sont difficilement mobilisables à cause de leur manque de foi au système électoral américain et du système tout court.

Trump est en train de perdre son atout principal, car déjà 7 millions d'américains sont inscrits au chômage, depuis le début de la pandémie dont la fin est prévue en Juillet prochain, ce qui aboutira à la destruction de 10 à 15 millions d'emplois, plus nombreux que les emplois créés par lui. Le voilà revenu à son point de départ.

La guerre commerciale contre la Chine se termine par la honte, de devoir mendier des masques aux chinois, ou de braquer sur les tarmacs des aéroports les commandes européennes. Quelle honte ? Mais il étale tous les jours sa stupidité, que les américains ne remarquent plus tellement que c'est très courant. Bref sa réélection est compromise. En France, l'après pandémie sera houleuse pour Macron et son équipe, qui ont mal géré l'épidémie. Les italiens et les espagnols vont demander aussi des comptes à leurs dirigeants. Lisez un commentaire d'un lecteur du journal français Média part. Ce gouvernement devra rendre des comptes pour tout, leur incompétence et leur mensonge. Manque de masques, de lits, d'appareil respiratoires, de personnel. La non fermeture des frontières à temps, laisser venir les supporters italiens à Lyon permettre le premier tour des élections municipales, refus de la chloroquine. Ça fait trop pour qu'il n'y ait pas incompétence ou volonté délibérée de laisser trainer les choses.

Paul Diarra

Les propriétaires de taxis et sotramas doivent revoir leurs recettes pendant cette crise. Difficile d'avoir la recette demandé.



DOSSIER DE L'AVION PRÉSIDENTIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

L'annonce des poursuites judiciaires engagées contre certains anciens ministres soupçonnés de délit de favoritisme, et de détournement de fonds par le Pôle Économique de Bamako, a été accueillie favorablement par le peuple malien dans son ensemble, exceptés certains soi-disant objecteurs de Conscience. En effet, depuis cette annonce le menteur professionnel Mamadou Sinzi Coulibaly qui ne ratait aucune occasion pour tenter de salir nos Généraux dans ledit dossier garde un silence olympien. Parceque tout simplement c'est son ami et mentor Soumeylou Boubeye Maiga qui est épinglé dans le dossier pour avoir détourné plusieurs milliards de nos francs.

Le peuple malien doit comprendre aujourd'hui que beaucoup de ceux qui crient au voleur ne sont pas des saints, et ont un autre agenda que celui de la justice sociale.



Bina Sogoba

L'ÉCOLE MALIENNE : VERS UNE SOLUTION ?

Aujourd'hui, 2 Avril 2020, le très respecté et éclairé Imam Mahmoud Dicko a reçu une délégation de la Synergie des Syndicats Signataires du 15 octobre 2016 conduite par le Porte parole Adama FOMBA. Rencontre très fructueuse. Vivement des bonnes perspectives, incha Allah.



Le DG du PMU Mali Vital Diop a remis le 2 avril 2020 au ministre délégué chargé du Budget du un chèque de 100 millions de F CFA destiné au Fonds mis en place par le gouvernement pour centraliser les financements dans la lutte contre le coronavirus. StopCoronavirus Avp/Bina sogoba

PINAL

L'imam Mahmoud Dicko s'engage dans les initiatives pour faire libérer Soumaila Cissé des griffes des groupes armés. Cette implication vient renforcer les efforts déjà fournis par son parti et le gouvernement.

Le président de l'URD et une partie de sa délégation sont aux mains de leurs ravisseurs depuis le 25 mars. En campagne dans le cercle de Niafunké où Soumaila Cissé vient d'être réélu député selon les tendances, il a été enlevé avec d'autres collaborateurs. Aussitôt, une cellule de crise avait été montée par son parti qui suit de près la situation. Pour multiplier les chances d'une libération prochaine du Chef de file de l'opposition, une délégation du Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) est allée solliciter ce 1er avril l'implication de l'imam Mahmoud Dicko.

« Le très respecté et éclairé Imam DICKO a exprimé sa disponibilité pleine et entière à s'associer à toutes actions en vue de sa libération », a indiqué la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS).

L'influent ancien président du Haut Conseil Islamique du Mali est partisan du dialogue avec les groupes armés terroristes. Il bénéficie d'un certain respect qui peut favoriser les tractations en cours.



Son engagement intervient au lendemain de la mise place par le gouvernement d'une cellule de crise pour « la coordination de l'ensemble des actions en vue de la libération du Chef de file de l'opposition politique et de ses compagnons ».

Cette cellule est dirigée par Ousmane Issoufi Maiga, ancien Premier ministre et figure influente du nord du Mali.



Alassane Keita

5 cas de covid-19 au Mali : -
Commune I, -1 Commune II, -1 Commune III, -1
Commune V, 1; Kati, 1. total : 36 cas

Taux de participation aux #législatives2020 est de 35,73%

Ammy Baba Cisse

Ne faites pas attention aux vidéos indignes que certains publient sur ma page.

Où se trouve le directeur national de la santé? Qu'en est-il de la fille de la BDM testée positive? Trouvez ces réponses.

Un homme comme Moussa Mara ferait un bon député. Que les électeurs ne se trompent pas!

Les groupes armés ont sécurisé les élections à coup de millions et ils ont fait élire leurs hommes avec des scores soviétiques

Kemi Seba Officiel

Donc l'Afrique, tout comme les prostituées, c'est vos cobayes pour vos vaccins meurtriers c'est ça?
Après le singe c'est sur nous africains que votre MAFIA pharmaceutique veut faire ses tests??? Venez faire vos vaccinations chez nous vous ne repartirez pas vivants

Issoufou Mahamadou

J'ai appris avec tristesse, le rappel à Dieu du Cheikh Diabiri Omar Ismael, Président de l'Association Islamique du Niger. En cette douloureuse circonstance, je présente mes sincères condoléances à sa famille et à la Oummah Islamique. Que Dieu l'accepte dans son paradis. -IM

Samba Gassama General

Je viens de recevoir la liste des passagers qui ont embarqué sur le Vol Air France qui doit faire Bamako - Paris aujourd'hui. Un nom attire mon attention, "Ibrimus Boubacarus Keïtu" es ce que quelqu'un ne cherche pas à fuir le pays ?

Djamila Ferdjani

J'entends des personnes qui se sont mises d'elles-mêmes sous Chloroquine pour la prévention du Covid 19. Est ce indiqué? Y a t'il eu des études à ce sujet? Est ce que cela ne va pas plutôt engendrer des résistances empêchant les cas avérés de guérir?? On n'en sait rien. Prudence.

Moussa Mara

Pensées émues pour l'honorable Soumaila CISSE qui, depuis une semaine, est entre les mains de ravisseurs. Dont nous ignorons les motivations : Liberté pour Soumaila et ses compagnons!

Matteo Maillard

Seulement 10 respirateurs au #Mali ? Je croyais qu'il y en avait 56 disponibles et 60 supplémentaires en commande selon la communication du gouvernement au 24 mars. Pourriez-vous nous éclairer sur le nombre exact svp ? MichelSidibe

Hamady Traore

Une bonne nouvelle ! La date limite de paiement des vignettes automobiles fixée au 31 mars 2020 a été reportée au 31 mai 2020 indique le Ministre des transports.

Malikilé

Transports : De nouvelles mesures contre la propagation du covid-19



Face à la propagation du coronavirus dans notre pays, surtout dans la capitale, le ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine vient de prendre de nouvelles mesures dans le domaine du transport urbain et interurbain. Pour ce qui est de l'embarquement des passagers dans les bus et minibus, le ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine invite les professionnels des transports à respecter une distance d'au moins un mètre entre les passagers ; à la limitation à la moitié du nombre de places prévues sur la carte grise du véhicule ; à la limitation du nombre de passagers à trois dans les taxis et les véhicules particuliers. S'agissant des engins à deux roues, le nombre de passagers est limité à un. La direction nationale des transports terrestres, maritimes et fluviaux et le conseil malien des chargeurs sont chargés de veiller à l'application stricte de ces mesures.

■ Oumar Babi

Mali : La négociation privilégiée pour libérer Soumaïla Cissé et ses proches



Le parti URD espère que l'opposant enlevé le 25 mars et ses neuf collaborateurs seront bientôt libres. Le comité de crise mis en place par le gouvernement privilégierait la voie de la négociation. Le chef de l'opposition malienne, Soumaïla Cissé, et ses neuf compagnons sont toujours entre les mains des assaillants qui les ont enlevés il y a une semaine dans la Région de Tombouctou dans le nord du Mali. Le 25 mars en effet, l'opposant, président de l'Union pour la République et la Démocratie (URD), dont il est candidat pour les élections législatives à Niafunké, a été attaqué en pleine campagne électorale. Son garde du corps est décédé après l'attaque alors que cinq autres membres de la délégation ont été laissés libres. Le gouvernement a annoncé mardi (31.03.2020) avoir mis en place une cellule de crise présidée par un civil. Cela fait penser à Demba Traoré que le gouvernement privilégie l'option du dialogue pour obtenir la libération des otages. Cet avocat est chargé de la communication du parti URD.

Aux mains des groupes djihadistes au Mali : Le Quai d'Orsay confirme « l'existence d'une preuve de vie » de Sophie Pétronin

La France dispose d'une preuve de vie « fiable » et récente de Sophie Pétronin, humanitaire Française otage au Mali depuis le 24 décembre 2016, rapportent mardi dans un communiqué ses proches dont son fils, reçu la semaine dernière par les autorités.

« L'État français dispose d'une preuve de vie de Sophie fiable en date de début mars », écrivent les proches qui indiquent toutefois ne pas détenir « de détails ni d'éléments matériels pour apprécier davantage cette nouvelle ». Malgré le confinement imposé dans tout le pays en raison de la pandémie de coronavirus, le fils de l'otage, Sébastien Chaud-Pétronin, a été convoqué la semaine dernière à Paris par les autorités françaises qui voulaient « lui annoncer une nouvelle importante », selon ce communiqué. « C'est la première fois que le Quai d'Orsay nous informe de l'existence d'une preuve de vie de Sophie de manière aussi officielle », a souligné auprès de l'AFP le neveu de Sophie Pétronin, Lionel Granouillac, précisant que sa tante était « malade » mais recevait des traitements. Interrogé par l'AFP, le ministère s'est refusé à tout com-



mentaire. Le 30 décembre dernier, le mari de l'humanitaire enlevée à Gao (nord Mali) par des hommes armés avait déploré le silence entourant le sort de son épouse, médecin septuagénaire. « On ne sait pas si elle est vivante. Cela fait un an que nous n'avons plus de nouvelle du tout », déplorait Jean-Pierre Pétronin au troisième anniversaire de sa captivité. La dernière vidéo où apparaissait Sophie Pétronin avait été reçue mi-juin 2018. Elle y semblait très fatiguée, le visage émacié, et en appelait au président français Emmanuel Macron. Dans une autre vidéo en novembre 2018, où elle ne figurait pas, ses ravisseurs affirmaient que son état de santé s'était dégradé.

Réouverture de l'enquête sur les « équipements militaires » et le Boeing présidentiel : Un opérateur économique et un ex-ministre d'IBK au gnouf



Implicés, selon le procureur de la République en charge du Pôle Economique et Financier, dans l'affaire dite des « équipements militaires », un opérateur économique et un ex-ministre d'IBK viennent d'être interpellés. Et placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Bamako. Il s'agit, notamment, de Nouhoun Kouma et de Mahamadou Camara, ex-chef de cabinet et ex-ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication. D'autres personnes, et non des moindres, ont été citées dans ce dossier, qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive. Notamment, Soumeylou Boubeye Maïga, ministre de la Défense à l'époque des faits ; Mme Bouaré Fily Sissoko, ex-ministre de l'Economie et des Finances ; Sidi Mohamed Kagnassy, ex-conseiller spécial d'IBK ; Moustaph Ben Barka... Ils sont soupçonnés de « favoritisme », « faux en écriture, usage de faux » ... Selon le procureur en charge du Pôle Economique et Financier, les irrégularités et les manquements commis par les personnes citées, dans l'affaire dite des « équipements militaires et du Boeing présidentiel » portent sur 38,6 milliards CFA. Quant au fameux dossier sur les « avions cloués au sol », les enquêtes se poursuivent, dit le procureur de la République.

■ Oumar Babi

Tambacounda (République du Sénégal) : C'est la panique après le décès brutal d'un émigré

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, le Mali à travers un décret présidentiel, a instauré un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national de 21 heures à 05 heures du matin. Cette mesure qui vise à limiter la propagation du COVID-19 n'est pas respectée par tout le monde. Ainsi dans certains quartiers du District de Bamako, des jeunes préfèrent jouer à cache-cache avec la police. Pire encore d'autres s'arment de lance – pierre pour provoquer les policiers lors de leur patrouille. L'observation d'un couvre-feu relève d'une situation d'exception. Au Mali, la situation est telle qu'au-delà

Enlèvement de Soumaïla Cissé : Mahmoud Dicko s'implique pour sa libération



Le chef de la délégation du FSD Choguel Kokalla Maïga échangeant avec l'imam Mahmoud Dicko (à droite)

L'imam Mahmoud Dicko s'engage dans les initiatives pour faire libérer Soumaïla Cissé des griffes des groupes armés. Cette implication vient renforcer les efforts déjà fournis par son parti et le gouvernement. Le président de l'URD et une partie de sa délégation sont aux mains de leurs ravisseurs depuis le 25 mars. En campagne dans le cercle de Niafunké où Soumaïla Cissé vient d'être réélu député selon les tendances, il a été enlevé avec d'autres collaborateurs. Aussitôt, une cellule de crise avait été montée par son parti qui suit de près la situation. Pour multiplier les chances d'une libération prochaine du Chef de file de l'opposition, une délégation du Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) est allée solliciter ce 1er avril l'implication de l'imam Mahmoud Dicko. « Le très respecté et éclairé Imam DICKO a exprimé sa disponibilité pleine et entière à s'associer à toutes actions en vue de sa libération », a indiqué la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS). L'influent ancien président du Haut Conseil Islamique du Mali est partisan du dialogue avec les groupes armés terroristes. Il bénéficie d'un certain respect qui peut favoriser les tractations en cours. Son engagement intervient au lendemain de la mise place par le gouvernement d'une cellule de crise pour « la coordination de l'ensemble des actions en vue de la libération du Chef de file de l'opposition politique et de ses compagnons ». Cette cellule est dirigée par Ousmane Issoufi Maïga, ancien Premier ministre et figure influente du nord du Mali.

de la pandémie du Covid-19, le couvre-feu s'imposait. Le simple fait de lutter contre les attaques terroristes et les braquages à mains armées à Bamako et dans les autres régions nécessitaient un couvre-feu depuis plusieurs années. Il est bon de noter d'ailleurs que depuis l'instauration du couvre-feu, Bamako a enregistré moins d'attaques à mains armées des bandits et moins de vols de motos. Autrement dit, le couvre-feu a pour bienfait de réduire considérablement le banditisme au Mali. Ce couvre-feu doit être mis à profit pour restaurer l'autorité de l'Etat dans les grandes villes. Cependant, il faudra d'abord lutter contre l'acte d'incivisme de certains adolescents qui semblent échapper au contrôle de leurs parents. En effet, au cours d'une mission de constatation de l'effectivité du couvre-feu à travers Bamako, il a été constaté que des jeunes s'amusaient à provoquer les policiers.

■ Mahamane TOURE

Affaire de l'avion présidentiel : Le refus des pressions

Les syndicats de la magistrature apportent leur soutien aux juges du pôle économique et mettent en garde contre toute immixtion de l'exécutif dans ces dossiers

Dans le cadre de l'assainissement de l'espace judiciaire dans notre pays, une délégation conjointe SAM-SYLIMA a été reçue, mercredi 1er avril 2020, par le Procureur de la République du Pôle Économique et Financier de Bamako. En ligne de mire, la gestion de l'affaire dite de l'avion présidentiel et des équipements militaires dans laquelle Mamadou Camara, l'ancien chef de cabinet du Président de la République a été placé en détention par les juridictions compétentes. Une justice impartiale est un indicateur de bonne gouvernance.

Même si la justice n'a pas bonne presse dans notre pays, cette arrestation d'un cadre du parti présidentiel qualifiée tardive pour certains démontre à quel point le nouveau locataire du département de la justice et ses hommes sont résolument engagés à faire la lumière sur tous les détournements de deniers publics. Au Mali, le pot de vin s'est érigé en un système machiavélique qui permet tout. Il suffit juste d'être du côté du pouvoir ou de faire son jeu pour s'enrichir sur le dos du contribuable surtout dans un pays pauvre comme le nôtre. Le hic dans cette situation est que les poissons tombent rarement dans les mailles du filet de la justice. Mais hélas que c'est dommage ! En dépit des pressions de Monsieur subjonctif, on sent une nette amélioration de la justice malienne. Vers une indépendance judiciaire met le justice dans l'œil du cyclone.

Depuis la détention de Mamadou Camara, des tractations sont en cours pour tenter d'essouffler ou d'arrêter la procédure judiciaire. Ayant eu vent de ces informations, les deux centrales de la faitière des hommes en noir ont pris leur bâton de pèlerin pour rencontrer le procureur spécial en charge du pôle économique et financier et attirer son attention le fait qu'ils suivent cette affaire comme lait sur le feu. D'entrée de jeu, la délégation syndicale sans aller avec le dos de la cuillère a fait comprendre que des rumeurs persistantes font croire que des pressions s'exerceraient sur les magistrats en charge de ladite procédure. Compte tenu de la délicatesse de la situation, ils ont jugé opportun de venir s'enquérir à la source pour savoir ce qu'il en est véritablement. Le Procureur de la République et ses Substi-

tuts ont expliqué que sous réserve du secret de l'information judiciaire, la détention de l'inculpé susnommé a fortement déplu au haut sommet de L'État. Cependant, il a expliqué que l'exécutif est entrain de faire une interprétation biaisée des dispositions de l'article 616 du code de procédure pénale qui n'accordent le privilège de juridiction qu'aux seules personnalités ayant rang et prérogatives de ministre. Que s'agissant de l'inculpé susvisé, il n'avait simplement que rang de ministre comme l'atteste d'ailleurs son acte de nomi-

nation. Que le droit pénal étant d'interprétation stricte, le Pôle estime qu'il n'a fait qu'une judicieuse application de la loi dans ladite procédure et que sa position demeure constante. Il est ressorti de cette rencontre que le parquet aussi bien que le Juge d'instruction n'ont subi directement aucune pression jusqu'ici dans la procédure. Qu'il sait toutefois gré aux syndicats de la justesse ainsi que de la pertinence de leur démarche.

En retour, la délégation syndicale a rassuré le Parquet du Pôle ainsi que le juge d'instruction en charge de la procédure du soutien inconditionnel du SAM et du SYLIMA pour faire échec à toute velléité d'immixtion de l'exécutif dans le domaine du Judiciaire.

Aussi, elle a par ailleurs invité le Pôle à informer les syndicats de toute tentative de pression à son encontre pour toutes fins utiles. Elle a enfin encouragé les magistrats du Pôle à continuer sur cette belle lancée d'autant qu'ils font la fierté aujourd'hui de toute la corporation par ricochet de l'ensemble des maliens. Le réveil de la justice a-t-il sonné ? Attendons de voir la fin !

■ IBRAHIM SANOGO



Couvre-feu au Mali : Oui pour le décret mais non pour la forme...

Le couvre-feu est effectif à travers la ville de Bamako, ce qui contraint la jeunesse à un confinement. Nous avons rencontré des Bamakois, ils nous livrent leur impression.



Madou Keita, étudiant en médecine

A mon avis, ce couvre-feu n'a vraiment pas de sens pour la simple raison que les vraies mesures doivent être prises pendant la journée. Imagine un peu, pendant la nuit les gens sont confinés chez eux. Et la journée, c'est le contraire. Finalement le seul avantage que je vois à ce couvre-feu est qu'il va simplement diminuer un peu le banditisme, le vol, les braquages et autres.

Moussa Sanogo, tailleur Kalaban Coura

Selon moi, vu la situation de notre pays, ce couvre-feu rentre dans le cadre de la lutte contre la propagation de ce virus qui sévit au Mali. Une menace à prendre au sérieux, ce mécanisme visera à diminuer le mouvement de personnes porteuses ou non porteuses du virus. En dépit de cela, il faut reconnaître que des gens vivent grâce à leur butin de la nuit. Ainsi, en les privant ce privilège d'aider leur famille, est-ce que l'Etat les indemniserait ? Soyons réalistes, je pense que le gouvernement doit prendre sa responsabilité en main à trouver une mesure compatible à notre mode de vie en tant que pays pauvre.

Daouda Lamine Koné, étudiant à Niamakoro

A mon point vu, ce couvre-feu est juste pour diminuer les rapprochements surtout dans les endroits les plus animés de la nuit comme les boîtes de nuit les maquis et consorts. Une opération pénible pour la population surtout nous les jeunes. Les activités nocturnes, quelle qu'en soit leur portée en termes de valeurs, sont devenues une coutume impossible de s'en défaire.

Seydou Diarra, vendeur de matériels électroniques à Kalaban Coura

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient dans l'application de cette mesure. Mais je les invite à veiller aussi sur nos boutiques. Puisqu'elles sont notre unique source de subsistance.

Ali Sangaré boulanger à Bolibana

A mon humble avis, ce couvre-feu ne saurait porter le résultat attendu. Parce que si le résultat était de limiter le contact des individus la mesure devrait s'étendre à la journée également. Parce que c'est dans la journée que

les gens entretiennent plus d'activités de proximité dès fois jusqu'à des contacts physiques.

Mariam Sandy, étudiante à Yirimadio

Pour moi c'est une bonne initiative ce couvre-feu. Les Maliens ne savent plus ce qui est bon ou mauvais pour eux. Grâce à cette mesure les braquages et les vols vont diminuer sans parler de la raison de son application. Au Mali, surtout à Bamako, la nuit est un moment décisif pour beaucoup de jeunes garçons et de filles. Alors qu'elle est la couche susceptible de transmettre le virus aussi loin que la longueur de son bras. D'ailleurs, si cela tenait à moi, j'aurais préféré réduire l'heure de la patrouille à 19 heures du soir.

Daouda Sanogo, Diplômé de la FLSL

Vous ne pouvez pas imaginer à quel point ce couvre-feu nous cause comme malheur. Rien ne marche plus comme nous le souhaitons. A 21 heure la ville devient un espace fantôme où à part les animaux personnes n'osent sortir par peur d'être victime de coup de fouets. J'ai l'impression de vivre un cauchemar. Sous prétexte qu'une propagation nocturne plus dangereuse et perçante que pendant la journée. Voici la partie d'ombre de la raison de cette mesure. A ma connaissance, les gens se côtoient régulièrement dans la journée plus que la nuit, le gouvernement ne fait que prendre la bête par sa queue.

Mamadou Diarra, juriste de formation

A mon constat, premièrement les Maliens n'aiment pas obéir aux contraintes imposées par le gouvernement même pour sa santé. La preuve jusqu'à présent certains ne croient pas à l'existence d'un virus mortel qui se nomme Covid-19 ou coronavirus. Les Maliens doivent comprendre que la santé est prioritaire. Je pense que ce couvre-feu sera un moyen pour le gouvernement d'éduquer la population au respect minutieux des décisions prises par les gouvernants. Par ailleurs, Ce coronavirus dessine à travers les autres pays les traces de son passage. Il est pire que les morts de guerres, des calamités naturelles entre autres.

■ PROPOS RASSEMBLÉS
PAR IBRAHIM SANOGO

Aldjouma Kelly, Ingénieur Biomédical : « Sans une bonne maintenance, tout le système sera infecté »

L'un des défis majeurs de nos structures de santé reste la maintenance des équipements sur place. Pour mieux faire face à ce défi, Aldjouma Kelly, Ingénieur biomédical, chargé de maintenance des équipements au niveau de l'hôpital Mère-Enfant et son équipe sont au four et au moulin pour maintenir les équipements sanitaires, au niveau de l'hôpital Luxembourg Mère-Enfant, en bon état. Dans cette interview exclusive, il nous parle des problèmes auxquels ils sont confrontés et des perspectives.



Pouvez-vous nous présenter brièvement votre structure ?

Aldjouma Kelly : Notre structure est la plaque tournante du circuit. Nous sommes chargés de donner notre avis technique par rapport à l'équipement qui doit être payé et à l'installation des équipements. Après l'installation, c'est la maintenance préventive, un programme de maintenance qui consiste à vérifier

tous les équipements, leur fonctionnement et leur rendement, chaque trois mois. Bien qu'ils ne soient pas en panne, il faut le faire tout le trimestre. Il faut vérifier comment ils fonctionnent et voir leurs résultats au niveau du laboratoire, au niveau du bloc opératoire, au niveau des dentistes, au niveau de l'imagerie et dans tous les services techniques. Donc c'est la maintenance préventive qui constitue notre première action.

En cas de panne, c'est la maintenance curative, et nous participons à la réforme de ces équipements. Depuis l'achat jusqu'à la réforme, nous devons suivre ces équipements. Je peux dire que c'est un service transversal, tous les autres services convergent vers nous. Ils ont tous besoin de nous et nous sommes également au service des autres départements. Samba est ingénieur biomédical et est assisté par une technicienne.

Ce qui veut dire que vous êtes l'épine dorsale même de l'hôpital Mère-Enfant. Etes-vous outillés pour assurer la maintenance des équipements de l'hôpital ?

A.K : Avec l'arrivée des nouvelles technologies, nous sommes obligés d'être à la page pour assurer leur maintenance. En fait, nous avons eu la chance d'avoir l'un de nos collègues formés en France sur tous ces équipements de nouvelle génération. Cette formation, en réalité a été un ouf de soulagement pour nous. Dès son retour, nous avons constaté qu'il a une maîtrise totale. Par la même veine, il est en train de nous former à mieux relever le défi.

Maintenant l'autre problème majeur, c'est le manque de ressources humaines parce qu'on est obligé d'utiliser les stagiaires pour faire la garde. Or Samba est le seul titulaire biomédical, s'il faut travailler le jour et faire la garde la nuit, cela deviendrait très compliqué.

Par rapport aux équipements, nous avons été outillés. En dépit de la formation, il y a d'autres équipements dont nous avons besoin pour être à hauteur de souhait. Je parle sous la couverture du technicien principal ; c'est lui qui fait les 99% des travaux.

Quelles sont vos perspectives pour être plus efficaces ?

A.K : Nos perspectives, c'est de faire de ce service une référence au niveau national, voire sous régional. Ce qui reviendrait à dire qu'il faut que nous puissions faire face à tous les problèmes au niveau de l'hôpital, depuis le scanner jusqu'au pousse seringue ou autres. Il faut qu'on puisse faire face à tout cela.

L'un de nos problèmes majeurs, c'est par rapport à la formation ou au renforcement des capacités pour la maintenance des équipements comme le scanner et autres. Nous avons vraiment un besoin de formation. Actuellement,

si nous avons des problèmes avec la maintenance des gros équipements, nous sommes obligés de faire appel à des maisons pour qu'elles puissent envoyer des ingénieurs. Or notre pays dispose de compétences. On peut apprendre tout ce qu'ils font, on peut faire tout ce qu'ils font. J'ai des preuves et je suis convaincu de cela. Lorsqu'on installait ces équipements, les gens ne croyaient pas qu'on puisse faire face à ces équipements, mais avec la formation que nous avons suivie, nous sommes en train de relever des défis majeurs. Il faut insister sur la formation. On demande à l'État, parce que quand on forme un ingénieur ou un technicien, ce n'est pas pour sa structure seulement : on le forme pour toute la nation. Ils peuvent intervenir à tout moment car les scanners de point-G, de Gabriel Touré et de l'hôpital du Mali tombent très souvent en panne. S'il ya un ingénieur qui puisse les

dépanner, cela serait un atout. Je suis un fonctionnaire de l'État, je sais dans quelle difficulté on est là-bas par rapport à la maintenance. Mais on a eu la chance, ici, de tomber sur un directeur qui connaît la valeur de la maintenance et sur des médecins qui connaissent la valeur de la maintenance. Mais au niveau du ministère de la santé, c'est un problème ; c'est réellement des problèmes par rapport à la formation des agents. Ils ne sont pas formés et on veut faire une concurrence avec les Etats voisins. On ne peut pas les concurrencer parce qu'ils envoient leurs agents en formation. J'ai été formé à Lomé d'abord, ensuite je suis allé en Allemagne. Tous nos collègues qui ont été formés à Lomé sont allés ensuite en France. Mais aucun malien n'est parti à cette formation. Donc on ne peut pas se comparer aux techniciens de la sous-région. Notre grande et unique différence, c'est la formation.

Avez-vous un message ?

A.K : Nous souhaitons que le gouvernement malien mette un accent particulier sur la formation des agents chargés de la maintenance. Le Mali dispose des équipements et nous n'avons rien à envier aux pays maghrébins où la plupart de nos malades sont envoyés. Ils ont les mêmes équipements que nous, c'est la maintenance qui fait la différence. A titre illustratif, si un appareil d'hématologie est mal maintenu, il ya des résidus qui se posent sur la trajectoire des produits. Il donne alors un résultat biaisé au médecin traitant. Si les résultats sont erronés, le médecin va prescrire une mauvaise ordonnance. Sans une bonne maintenance, tout le système sera affecté.

■ **PROPOS RECUEILLIS
PAR IBRAHIM SANOGO**

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Fonds de lutte contre le coronavirus : Les Maliens s'interrogent ...

Sur les instructions du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a annoncé, le 30 mars 2020, la création d'un fonds spécial pour riposter contre la pandémie du Coronavirus. Suite à cette déclaration, nombreux sont les Maliens qui ont exprimé leur indignation. Au sein de l'opinion publique, beaucoup mettent en cause la crédibilité du gouvernement à gérer les fonds qui seront donnés par les personnes de bonne volonté.

En effet, la création de ce fonds, pour riposter contre la pandémie coronavirus de ces derniers jours, a poussé beaucoup de gens à s'interroger sur la nécessité de tendre la main à un peuple "affamé". Pour certains Maliens, les autres pays sont en train de mettre en place des mesures d'accompagnement afin d'aider leurs populations. Mais au même moment, selon eux, les autorités maliennes veulent profiter de cette crise sanitaire pour arnaquer le peuple malien. Aux dires de nombreux Maliens, tout ce qui passe par l'État servira à remplir les poches de certains. « Je demande aux personnes de bonne volonté de passer directement par les personnes nécessiteuses dans ces moments difficiles », a dit Diarra Traoré, professeur d'enseignement secondaire général. Ce qui traduit une crise de confiance entre les gouvernants et les gou-

vernés.

Le Président Ibrahim Boubacar Keïta doit envisager des mesures d'accompagnement, pour soutenir son peuple dans ce moment très difficile. Seul le ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine a donné son salaire de mars au Conseil Malien des Chargeurs (CMC) et au Conseil Malien des Transporteurs Routiers (CMTR) pour la sensibilisation des Transporteurs et Chargeurs dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 au Mali.

Pour Adama Togola : « les impôts que nous payons et qui ont servi à l'achat de différents matériels militaires pour la défense nationale, notamment celui des avions cloués au sol et autres, n'ont jamais été justifiés ».

A titre d'exemple, le Président Mauritanien, Mohamed Oud Cheick Ghazwani, a consenti le sacrifice de verser son salaire, durant trois

mois, dans la caisse de solidarité contre COVID-19. Et chacun de ses ministres contribuera à son tour. L'Etat ivoirien a mis en place un fonds de solidarité pour un montant de "170 milliards de FCFA", pour soulager les populations les plus vulnérables. Quant au Sénégal une enveloppe de 50 milliards FCFA sera consacrée à l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence. Des mesures fiscales générales et spécifiques seront également prises en soutien aux entreprises.

En rappel, après le coup d'Etat du 22 Mars 2012, pour aider les forces maliennes de défense et de sécurité à faire face aux ennemis, le gouvernement avait créé un fonds dénommé « Effort de guerre ». Les Maliens, à travers leurs salaires, ont fourni d'énormes efforts pour l'armée malienne engagée en guerre contre les irrédentistes au nord. Après un temps, le gouvernement a déclaré que ces fonds seront utilisés pour aider et équiper l'armée malienne. Ainsi, des Maliens ont contribué pour soutenir car, dans l'ensemble, les citoyens l'avaient jugé nécessaire, pour la bonne cause. Mais depuis la mise en place du premier gouvernement du Président d'Ibrahim Boubacar Keïta, plus aucune information n'a filtré. Ce qui fait que, aujourd'hui, des Maliens sont dans le doute pour contribuer à alimenter ce fonds spécial de riposte contre Coronavirus.

■ HADAMA B. FOFANA

Justice et lutte contre la mauvaise gouvernance : L'épée de Damoclès pour scier des têtes ?



A force d'être simplement cités dans des affaires où les fonds publics ont été visiblement mal gérés, de hauts responsables du pays vont devoir passer des nuits blanches. Ce qui va paralyser certaines volontés de servir autrement le pays.

Malgré le sacro-saint principe de la présomption d'innocence, les hauts responsables cités dans ces affaires auront du mal à être sereins, tant il pourrait être difficile pour certains de prouver leur innocence. Mais la justice peut-elle aussi démontrer leur culpabilité ? Cela n'est pas évident. Mais du fait qu'il s'agit d'une réouverture de dossiers, il se peut que les juges arrivent à se donner les moyens de leur poursuite.

Dans son communiqué du 27 mars, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District

de Bamako, chargé du Pôle Economique et Financier de Bamako, portait à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale des informations intéressantes.

On lit dans le document qu'en Décembre 2019, suivant instructions écrites du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le Parquet a décidé de la réouverture des enquêtes dans l'affaire relative à l'acquisition d'un nouvel aéronef (avion présidentiel) et à la fourniture aux Forces Armées Maliennes d'un important lot de matériels d'Habillement, de Couchage, de Campement et d'Alimentation (HCCA), ainsi que des véhicules et pièces de rechange; laquelle affaire avait préalablement fait l'objet d'un classement sans suite.

Les investigations complémentaires menées par la Brigade Economique et Financière du Pôle Economique et Financier de Bamako, in-

dique le communiqué, ont permis de conforter les graves manquements à l'orthodoxie financière et comptable, relevés par le Bureau du Vérificateur Général, avec des faits de détournements de deniers publics sur fond d'opérations frauduleuses pour un montant de 9 350 120 750F CFA et de surfacturation par faux et usage de faux pour un montant de 29 311 069 068F CFA.

Après exploitation des différents documents, le Parquet a requis l'ouverture d'une information judiciaire et un Cabinet d'instruction spécialisé du Pôle Economique et Financier de Bamako a été désigné pour instruire sur les faits de faux en écriture, usage de faux et complicité de ces faits, de complicité d'atteinte aux biens publics par usage de faux et autres malversations et de complicité de favoritisme, contre les nommés Sidi Mohamed KAGNASSY, Amadou KOUMA, Nouhoum KOUMA, Soumaïla DIABY, Mahamadou CAMARA et Marc GAFFAJOLI.

Par ailleurs, en raison des graves présomptions de faits de faux en écriture, usage de faux, atteinte aux biens publics, corruption et délit de favoritisme, qui ont pu être relevées à l'encontre des nommés Soumeylou Boubèye MAIGA, Madame BOUARE Fily SISSOKO et Moustapha BEN BARIKA, qui étaient tous Ministres au moment des faits, le Parquet a procédé à la transmission des éléments d'enquêtes au Procureur Général de la Cour Suprême pour saisine de l'Assemblée Nationale, conformément aux dispositions pertinentes des articles 613 du code de procédure pénale et 15 de la Loi portant composition, organisation et fonctionnement de la Haute Cour de Justice.

Le Procureur tient à rappeler que les personnes citées sont présumées innocentes à ce stade de la procédure et que des investigations objectives, transparentes et diligentes seront menées pour faire toute la lumière dans cette affaire. S'agissant des autres affaires portées à la connaissance du Parquet, notamment celle relative aux avions cloués au sol, les investigations suivent normalement leurs cours et feront l'objet d'une communication ultérieure.

Le Procureur sait pouvoir compter sur la bonne compréhension et la bonne collaboration de tous au service d'une justice indépendante et crédible.

Gouvernance au Mali : Le Gouvernement prend des mesures par ordonnances jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale



Ce mercredi 1er avril 2020, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. Le communiqué du conseil des ministres précise que le présent projet de loi est initié en application de l'article 74 de la Constitution. « Son adoption permettra au Gouvernement de prendre, par ordonnances des mesures, qui sont normalement du domaine de la loi, durant la période comprise entre le 1er avril 2020 et l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale », révèle le communiqué du conseil des ministres.

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 1er avril 2020 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence de Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil des ministres a adopté un projet de texte. Il s'agit du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. « Sur le rapport du ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, le

Conseil des Ministres a adopté un projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances. Le présent projet de loi est initié en application de l'article 74 de la Constitution. Son adoption permettra au Gouvernement de prendre, par ordonnances des mesures, qui sont normalement du domaine de la loi, durant la période comprise entre le 1er avril 2020 et l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale », souligne le communiqué du conseil des ministres. Le communiqué indique que les domaines d'habilitation du gouvernement à prendre des mesures par ordonnances sont : la création, l'organisation et le contrôle des services et organismes publics ; l'organisation de la production ; les statuts du personnel ; les traités et accords internationaux.

L'article 74 de la constitution du 25 février 1992 stipule que : « Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme ou dans les domaines déterminés par la loi, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité ou entre les deux sessions, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les ordonnances

sont prises en Conseil des ministres après avis de la Cour suprême. Elles entrent en vigueur dès leur adoption, mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé à l'Assemblée nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation. A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans les matières qui sont du domaine législatif ».

Ainsi, la cérémonie solennelle d'ouverture de la session ordinaire d'avril de l'Assemblée nationale est prévue pour le lundi 6 avril 2020 dans la salle Modibo Keita de l'hémicycle. Le secrétariat général de l'Assemblée nationale précise que des mesures sanitaires sont prises dans le cadre de la lutte contre le COVID 19. Outre la pandémie du Coronavirus qui sévit actuellement au Mali, les députés seront en campagne pour le deuxième tour du scrutin législatif du 19 avril 2020 afin de se faire réélus. Par conséquent, ils n'auront donc pas le temps d'examiner les textes, les projets de loi à plus forte raison les propositions de loi.

■ AGUIBOU SOGODOGO

Renflouer le compte Coronavirus de IBK : Beaucoup de réticences

IBK a lancé aux maliens un « À votre bon cœur » pathétique pour remplir de sous la caisse que l'unique IBK a créé pour faire face aux dépenses causées par Covid-19. Ce qui prouve que les 3 milliards CFA débloqués à partir du 17 mars sont entièrement partis. Où ? On ne sait pas. À sa manière, la Radio FR3 a tenté de renflouer cette caisse Covid-19. En faisant appel au patriotisme et à la générosité de ses auditeurs. Chronique d'un fiasco annoncé.



Plus précisément, c'est notre confrère, notoirement connu sous le nom de Prince, qui a décidé de consacrer son émission d'une heure, hier jeudi 2, à démarcher ses auditeurs pour mettre la main à la poche pour mettre de l'argent dans le compte que IBK a créé pour recevoir les dons des citoyens et faire face aux effets maléfiques de la terrible bestiole, le Coronavirus nouveau.

Il faut savoir qu'au Mali, toutes les stations privées du pays, à Bamako comme en province, libèrent leurs antennes pour donner la parole aux auditeurs. La quasi-totalité de ceux et celles qui animent une émission régulière sacrifient à ce rituel. Les heures sont connues et un thème du jour est toujours proposé.

De par sa nature, le malien n'aime pas écouter. Il préfère de loin s'entendre parler. Dans un Grin, par exemple, chacun va crier plus fort pour se faire entendre. Des sous groupes se créent ainsi toujours au sein d'un Grin, car chacun essaie de convaincre un petit lot de personnes qu'il a pu isoler de la justesse de ses points de vue. Il est écouté le temps qu'il se mette dans la position d'écouter. Ce qui ne risque pas d'arriver.

« Moi pas un kopeck » dans le compte Coronavirus

Bref, ces moments radiophoniques, où ils ont une chance de parler, sont extrêmement prisés par les auditeurs. Ils sont toujours dix fois plus à chercher à « entrer » : composer le numéro autant de fois qu'il faut pour que l'animateur décroche le téléphone et lui donne la parole en direct à l'antenne. Le petit lot d'élus sont enviés par le gros lot des recalés. En la matière, Boubou LAH est champion. Il arrive toujours à « entrer » quelle que soit l'émission.

Ce jeudi 2 avril 2020, Prince a décidé de consacrer son heure d'émission d'actualité à démarcher ses auditeurs afin qu'ils mettent la main à la poche afin de renflouer le compte bancaire Covid-19 créé par IBK pour recevoir le don des maliens et faire face aux dépenses liées au mal. On peut se demander dans quel état d'esprit était le confrère Prince. Fallait-il le prendre au premier ou au second degré ? Là-dessus, il a su cultiver l'ambiguïté.

Mais, tel était le cadet des soucis des auditeurs qui se sont bousculés au portillon pour avoir

une chance d'« entrer ». Au bout, il n'y pas eu match entre le camp des « Il faut donner/ Je vais donner » face aux « Personnes ne donne / #Moipasunkopeck » (par référence à un hashtag lancé par le confrère et internaute Aly Eneba GUINDO). Le combat fût inégal et il est allé à sens unique tout au long. Le second camp a écrasé le premier.

Boubou LAH, activiste et homme de radio : « on n'est pas des maudits »

Boubou LAH, l'activiste, l'homme de radio et le roi des pavés qu'on bat a pu évidemment « entrer ». Il s'écria : « O koumana danga do wa ?! [Serions nous donc frappés de malédiction ?!]. Donner notre argent à ceux qui vont le bouffer ! Pas question ». Le grand maigrichon touche là à un problème de fond : le manque de confiance aux autorités, à l'administration et aux fonctionnaires de l'État.

Généreux et patriotes dans leurs moments, combien de fois est ce que les maliens ont donné en des moments pareils. Mais, à chaque fois, les sommes récoltées ont pris d'autres destinations. Ils ont fini par décider de ne plus donner leur argent aux autorités. Sauf, ajoutent certains, ceux qui ont pillé les caisses de l'État. Eux, ils vont donner pour bien se faire voir.

C'est une dame qui va résumer l'état de l'opinion ambiante en comparant ce qui se passe au Mali et ailleurs. Sous d'autres cieux, rappelle-t-elle, les chefs d'État font tout pour soulager les populations des affres du virus. Elle met ce tableau en contraste avec ce qui se passe au Mali où, au contraire, c'est aux populations qu'on demande de payer.

Pour elle, pas question de déposer un sou dans le compte Covid-19 de IBK. Elle est #Moipasunkopeck.

■ Amadou TALL

Législatives 2020 et le coronavirus : Il n'est jamais trop tard, Monsieur le président !

Conformément au souhait des plus hautes autorités maliennes, le premier tour des élections législatives s'est tenu le 29 mars 2020. Dans un contexte de crise sanitaire extrême ! A la veille du scrutin notre pays enregistrait, officiellement, dix-huit patients testés positifs au Coronavirus. Malgré cette triste réalité, elles n'ont pas reporté le scrutin sous le prétexte que les recommandations du « Dialogue National Inclusif » exigeaient sa tenue à date pour éviter au pays de s'empêtrer dans une crise institutionnelle, le mandat des députés étant caduc depuis 2018.

C'est dans une atmosphère très anxiogène que se sont déroulées les opérations de vote. La mobilisation a été médiocre, parce que l'instinct de survie a prévalu chez de nombreux électeurs qui ont fait le choix de préserver leur santé, en boudant les urnes. Ce qui a davantage fait chuter le taux de participation.

Pourtant, bien que ces élections aient été déjà reportées à deux reprises, à cause de la grève de magistrats, puis par les recommandations de l'Accord de gouvernance politique des partis politiques, le souhait d'un énième report a été émis par de nombreux acteurs du landerneau politique et de la Société civile, convaincus que la promiscuité des électeurs et des agents électoraux favoriserait la propagation de la pandémie du Covid-19.

Le premier article du Titre I de la Constitution du 25 février 1992, traitant des devoirs et des droits de la personne humaine, dispose que « la personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne ». Or, contrairement aux assurances des autorités compétentes, de nombreux centres de vote n'étaient pas équipés de station de lavage de main. Et, les prescriptions comme les gestes-barrière et la distance d'un mètre entre les électeurs n'étaient pas respectées dimanche dernier. Que dire du spectacle des Sotrama bourrés d'électeurs pour être acheminés dans les centres de vote !

Confrontée à des centaines de cas positifs de Covid-19, les autorités françaises avaient commis la bêtise de tenir le premier tour des mu-



nicipales. Mais au regard de l'ampleur prise par l'infection au coronavirus, elles ont reporté sine die le second tour et mis les citoyens sous confinement total. Et pendant que les autorités sanitaires sont sur le pied de guerre, les politiques multiplient les initiatives afin de triompher de ce mal du siècle.

Enclavé dans sept pays limitrophes déjà atteints, ayant une diaspora nombreuse et hôte de milliers d'expatriés servant dans la Mission de Stabilisation du Mali et du Sahel (MIUSMA) et à Barkhane qui font constamment les va-et-vient, notre pays ne pouvait nullement être épargné par la pandémie. Le Covid-19 n'a pas tardé à manifester sa présence et nous ne pouvons même pas mesurer son ampleur. Et pour cause : notre pays souffre cruellement du manque de plateaux techniques adéquats et d'insuffisance de ressources humaines compétentes. S'y ajoute que le confinement, s'il devenait inéluctable, requiert de moyens matériels et financiers dont nous ne disposons pas.

Le mardi 31 mars, le Mali enregistrait encore 3 nouveaux cas positifs, portant à 28 le nombre de personnes atteintes de coronavirus. Dans son communiqué quotidien, le ministère de la Santé et des Affaires sociales annonçait aussi un second décès lié au fléau. Ce serait un miracle si ces nombres n'explosaient pas dans les jours à venir. Peut-on fermer les yeux sur un tel drame pour poursuivre le processus électoral en cours ?

Dans son message qu'il a adressé au Président de la République, garant de la Constitution, Dr Hamadou Touré, ancien Secrétaire Général de l'UIT, directeur exécutif et fondateur de Smart Africa, alliance stratégique au service du développement des techniques de l'information et de la communication en Afrique, pense que non. « Nous sommes à un tournant de la vie de la nation et mon avis est que le président IBK qui est sur la ligne de crête a encore quelques heures,.... pour sauver le pays, sauver la face et se donner une chance d'entrer par la grande porte de l'histoire. Dans cet ordre d'idées, les élections qu'il s'entête à tenir à tout prix ne peuvent pas être justifiées ni dans ce contexte d'insécurité sanitaire et encore moins en brandissant les exigences du Dialogue National Inclusif (DNI). Nous savons qu'il est sous la pression de ses principaux soutiens occidentaux, mais ces mêmes soutiens sont aujourd'hui dans une situation bien pire donc comprendront bien ceux qui veulent.....Monsieur le président, la balle est dans votre camp... »

La logique de Dr Touré, candidat de l'Alliance Kayira pour l'élection présidentielle du 29 juillet 2018 au Mali, partagée par de nombreux Maliens, pourra-t-elle convaincre in fine le Chef de l'Etat ? De toute façon, une sagesse nous enseigne qu' : « Une bonne conscience est une fête continue ! »

■ **Gaoussou Madani Traoré**

Sans Tabou : Mise en œuvre de l'APR, des progrès factices ?

Dans son dernier rapport rendu public le 20 mars 2020, le secrétaire général de l'ONU a noté des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Une évolution qui contraste pourtant avec la réalité sur le terrain marquée par une détérioration de la situation sécuritaire et une augmentation des attaques terroristes contre les FAMA, les forces étrangères et les populations civiles, notamment au centre et au nord du pays.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix, la situation au Mali et dans la région du Sahel reste très préoccupante et marquée par une détérioration de la sécurité et une augmentation des attaques dans la région. Les groupes terroristes alliés à Al-Qaïda et à l'État islamique ont gagné du terrain et cherchent tous à exercer leur influence. Les attaques contre les forces nationales et internationales ont persisté et les forces de défense et de sécurité nationales ont subi les plus grosses pertes. Plus de la moitié des attaques commises au cours de la période de référence ont eu lieu dans le centre du Mali et près d'un tiers des victimes étaient des civils.

Malgré la situation sécuritaire désastreuse, le rapport du Secrétaire général de l'ONU indique que le processus de paix a nettement progressé sur la voie de la pleine application de l'Accord. Dans son jugement, l'ONU se base sur le redé-

ploiement de l'unité reconstituée dans le nord du pays. Une évolution marquée ce 13 février 2020 par l'arrivée à Kidal de la première unité reconstituée des forces armées nationales. Un déploiement qui s'est déroulé sans incident majeur.

Dans le même cadre, une compagnie de 118 soldats est arrivée à Tombouctou le 16 février, suivie d'une seconde de 123 militaires le 17 février.

Sur les 289 membres de l'unité reconstituée des forces armées nationales arrivés à Gao le 21 février, 85 ont été déployés à Ménaka le 11 mars.

Aussi, la reprise des travaux du Comité de suivi de l'Accord le 27 février 2020, une première depuis août 2019, est l'un des motifs de satisfaction de l'organisation mondiale.

Par ailleurs, l'ONU trouve que la conclusion du dialogue national inclusif a abouti à une dynamique plus positive et permis aux parties de recentrer leur attention sur la mise en œuvre de l'accord de paix.

Sans se faire d'illusion, l'ONU reconnaît : « il faudra toutefois du temps pour que ces réalisations se traduisent par des améliorations tangibles de la situation sur le terrain ».

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les observateurs du processus et les populations civiles sont loin d'être rassurés par ces progrès face à la situation sécuritaire qui se dégrade tous les

jours davantage.

En tout cas, l'Observateur indépendant de l'application de l'Accord a constaté, dans son rapport annuel de fin d'année 2019, que l'application de l'Accord « était à son point le plus bas depuis le début du mandat de l'Observateur indépendant ».

Dans ce contexte le progrès tant brandi par l'ONU et les acteurs maliens du processus de paix n'est qu'un mirage qui apporte peu de profit aux populations. Toutefois, ce mirage semble profiter à quelques individus qui en profitent pour mener paisiblement leur business sur le dos des Maliens. La question que le commun des Maliens se pose aujourd'hui est : à quand la vraie paix, celle qui permet aux populations de vivre dans la quiétude, de travailler et de tirer le fruit de leur labeur ? Est-elle au bout de la mise en œuvre intégrale de l'accord pour la paix ? Le doute est déjà permis au regard de la prolifération des groupes armés qui continuent de dicter leur loi aux populations ; de la progression des groupes terroristes sur le terrain en dépit des efforts du gouvernement et de la communauté internationale. Faut-il changer de fusil d'épaule ? Sans conseiller l'abandon de l'accord, nous pensons que la résolution de la crise de notre pays va au-delà de ce document et exige plus de fermeté de la part de l'ONU et des partenaires du Mali et plus de sérieux pour nos siens.

En terme clair, pour relever les défis complexes auxquels le Mali fait face, il faudra plus d'efforts de la part des parties, ainsi qu'une volonté politique, des ressources et un soutien plus accrus de la communauté internationale.

■ Par **Abdoulaye OUATTARA**



Faits divers : Un héritier à tout prix

S. T a donné naissance à une fillette de son défunt mari. Elle en voulait tellement plus qu'elle s'est retrouvée dans un pétrin.

C'est une histoire qui vient de se dérouler il y a quelques jours à la maternité du Centre de santé de référence (CSREF) de la Commune VI du District de Bamako. D'une consultation médicale ordinaire à un vol de nouveau-né, il y a eu un seul pas. Et celle que nous désignons par ses initiales S.T, une trentenaire, l'a allègrement franchi sans autre forme de procès. Après avoir commis cet acte indigne, S. T entendait vivre avec ce butin d'un autre genre, laissant les vrais géniteurs du nouveau-né de sexe masculin dans l'angoisse et la tourmente. Elle avait certainement oublié qu'une fois saisis, les policiers donnent peu de chance à ce genre d'individu pour vivre tranquillement avec l'enfant d'autrui.

De sources proches du Commissariat de police du 7^e Arrondissement, S. T est la troisième épouse de son défunt mari. Elle avait donné à

son époux une fillette aujourd'hui âgée de six ans. Comme le mari est décédé sans qu'elle lui donne un héritier, S. T a mûri et exécuté ce plan. Histoire de bénéficier de l'héritage du défunt à travers un enfant de sexe masculin. Très probablement, ST ignorait les conséquences pénales de son acte, même si elle savait que le fait de voler l'enfant d'autrui n'est pas une bonne chose.

C'était le 2 mars dernier aux environs de 11 heures. « Y » la future victime, avait quitté son Baguinéda natal, à une vingtaine de km au sud-est de Bamako. Elle a rejoint le Centre de santé de référence de la Commune VI pour des soins. Cette bonne mère y avait accouché quelques semaines plus tôt par césarienne. Elle était venue rencontrer sa sage-femme pour les traitements post-accouchement. Lorsqu'elle est arrivée ce jour-là, « Y » a trouvé une longue file d'attente devant la salle où elle devait être accueillie par la praticienne pour ses soins. Inutile de dire que cette file d'attente était composée à plus de 90% de femmes avec des nourrissons, soit au dos, soit sur l'épaule, chacune attendant d'être autorisée à franchir la porte de la salle. C'est ainsi qu'elle a été obligée de se positionner dans le rang en attendant son tour.

Dans la foulée, S. T la future voleuse d'enfant (apparemment enceinte), s'est approchée d'elle. Avec cette apparence de femme prête

à accoucher dans un futur proche, personne dans la foule ne pouvait imaginer un comportement de voleuse d'enfant. Elle avait pu tromper la vigilance de tout le monde sur place. Ils pensaient tous qu'elle était là aussi pour bénéficier des services d'une sage-femme.

C'est comme cela qu'elle s'est approchée de sa future victime, avec son nourrisson au bras et visiblement fatiguée suite à son opération chirurgicale. En future voleuse, elle engagea directement une causerie avec la nouvelle mère. Elle s'adressa à cette dernière par des mots tendres et encourageants. Elle lui donna l'impression de compatir à sa douleur. Au même moment, elle en profita pour toucher au nourrisson avec des gestes tendres et aimants. En réalité, il n'en était rien. Cette façon de faire était un stratagème pour elle de s'emparer de l'enfant d'autrui. Et, elle y parviendra sans grande difficulté. Il est arrivé un moment où S.T a compris que sa victime est déjà sous son emprise. Elle engagea la deuxième partie de son plan. C'est comme cela qu'elle a proposé à la mère du nourrisson de lui débarrasser d'une partie de sa charge en prenant et en gardant l'enfant. C'était, selon elle, juste le temps que Y ne termine avec sa consultation médicale. Dans une situation du genre, rares sont les femmes qui comprennent les vraies intentions de la voleuse. C'est ce qui est arrivé à cette mère qui accepta de céder son garçon-



net entre les mains de cette inconnue qui le convoitait sur place depuis des minutes sans rien laisser paraître.

Et dans la foulée, la sage-femme fit entrer la mère de l'enfant. Rassurée que son nourrisson est en de bonnes mains, Y pénétra dans la salle laissant son nouveau-né avec cette dernière. Tout est allé vite. Une fois qu'elle a franchi la porte de la salle, la fausse bienfaitrice qui n'attendait que ça, a subitement disparu avec le garçonnet. Sur place dans la cour du CSCOM, personne n'a rien soupçonné.

Quelques instants plus tard, la mère du garçonnet est sortie de la salle des soins. Elle jette un coup d'œil à gauche, puis à droite pour reprendre sa progéniture avec cette parfaite inconnue. C'est en ce moment qu'elle a compris qu'elle a commis une erreur gravissime. Cette dernière était déjà loin du centre de santé. Et tout d'un coup, il a juste fallu que la mère du nouveau-né raconte les faits à une seule personne, pour que la nouvelle se répande comme une trainée de poudre dans tout le secteur du quartier. Et en quelques minutes seulement.

Plus le temps passe, plus le champ du bouche à oreille s'élargit. C'est comme cela que les policiers du Commissariat du 7^e Arrondissement en seront informés. Le commissaire principal Alfousseyni Ag Souleymane a pris le dossier en main dans les heures qui ont suivi. A son tour, l'officier de police a pris contact

avec toutes les mairies et centres secondaires d'état civil de la Commune VI. Les agents de ces structures ont été sommés de signaler aux policiers, toute présence suspecte de citoyens qui se présenterait pour établir un quelconque acte de naissance.

Cette alerte policière ne tardera pas à apporter ses fruits. Car, dès le lendemain, celle que nous désignons par S, s'est présentée au centre secondaire d'état civil de Magnambougou, quartier populaire de la même Commune. A l'agent municipal, elle dit avoir besoin d'un acte de naissance pour un enfant de sexe masculin. Pour bénéficier d'un tel service, comme tout autre citoyen ordinaire, S est obligée de fournir des détails sur la date de naissance de l'enfant bénéficiaire et tout ce qui s'en suit. Et les agents municipaux disposaient déjà de ces détails. Ils n'ont eu qu'à faire un lien entre les informations policières à propos de ce nouveau-né, et celles que S venait de leur fournir pour obtenir le document du garçonnet. Tout cela s'est passé sans que la jeune fille ne comprenne rien de ce qui est en train de se tramer à son insu.

Entre-temps, les agents municipaux ont remonté l'information aux policiers. Sans perdre de temps, le Capitaine Ibrahima Diallo, le chef de l'unité de recherche dudit commissariat s'est présenté au centre secondaire pour interpellier l'indélicat à son grand étonnement. Elle est directement conduite dans les locaux

des limiers pour y être entendue. Coincée durant des heures, elle a lâché le morceau en avouant avoir travaillé pour S. T, une amie à elle, afin d'obtenir un acte de naissance pour un nouveau-né. De fil en aiguille, les policiers ont fouillé jusqu'à localiser le domicile de la suspecte numéro un, à Sirakoro Méguétana, un quartier de la périphérie sud de la capitale. Mais curieusement, il se trouve qu'après avoir commis son acte, elle avait détalé pour se retrouver à Sikasso où elle était allée présenter l'enfant volé à ses beaux-parents. Mais avant de partir pour la Cité du Tata, elle avait chargé sa complice de la confection du document de l'enfant. Malheureusement, la collaboration entre les policiers du 7^e Arrondissement du District de Bamako et ceux de Sikasso a eu raison des deux complices. Les policiers sont parvenus à établir que la voleuse avait passé tout son temps à donner l'impression à ses proches qu'elle était enceinte alors qu'il n'en était rien.

Les deux complices ont été mises à la disposition du procureur du Tribunal de grande instance de la Commune VI du District de Bamako. Quant au nouveau-né, il a été remis à ses parents biologiques après des analyses médicales.

■ **Yaya DIAKITÉ**



Covid-19: La délivrance des laissez-passer suspendue ce jeudi à Abidjan

La délivrance des laissez-passer pour sortir de la zone d'Abidjan est suspendue ce jeudi 02 avril 2020, annonce une note reçue des autorités policières.

Deux raisons essentielles expliquent cette suspension: d'une part, il sera procédé ce même jour à partir de 9h00 à la "désinfection entière" de l'Ecole Nationale de Police de C-cody qui abrite l'opération. Et d'autre part, un "réaménagement du mode opératoire" des demandes sera mis en place au profit des popu-



lations dans les plus "brefs délais", précise la note. De sources policières, ces mesures ont pour but d'éviter les regroupements tels qu'observés ces derniers jours dans l'enceinte de l'école de police lors de la délivrance des laissez-passer. Néanmoins, toutes les demandes déjà enregistrées seront examinées et les réponses transmises aux requérants sur

convocation. Les autorités en charge de la sécurité invitent les populations à limiter "les déplacements non indispensables" en cette "situation exceptionnelle" nécessitant des "mesures exceptionnelles".

■ R. K.

Législatives en Guinée : Le président Alpha Condé obtient une très large majorité parlementaire

La Commission électorale guinéenne a annoncé mercredi soir que le Rassemblement du peuple de Guinée, parti au pouvoir, avait remporté 79 sièges sur les 114 que compte l'Assemblée nationale à l'issue des législatives du 22 mars. Les deux principaux partis d'opposition avaient boycotté le scrutin. En Guinée, le parti du président Alpha Condé a remporté plus des deux tiers des sièges lors des législatives du 22 mars, a annoncé mercredi 1er avril la commission électorale. Le pouvoir avait déjà proclamé la semaine dernière la victoire du "oui" à plus de 90 %. Ce, lors du référendum organisé le même jour sur le projet de nouvelle Constitution proposée par le chef de l'État, considérée par l'opposition comme un stratagème pour se maintenir au pouvoir.

Le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), parti au pouvoir, a remporté 79 sièges sur les 114 que compte l'Assemblée nationale. Le parti d'Alpha Condé a remporté 42 des 76 sièges mis en jeu sur des listes nationales et

37 des 38 circonscriptions, selon un mode de scrutin mêlant vote à la proportionnelle et scrutin uninominal à un tour.

Avec cette large majorité, le président Alpha Condé aura les coudées franches pour mener à bien ses projets. Il n'a pas dit s'il se porterait candidat à un troisième mandat fin 2020, mais ses opposants n'en ont aucun doute.

Boycott

En l'absence des principaux partis de l'opposition, dont l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDC) de l'ex-Premier ministre Cellou Dalein Diallo, qui avaient décidé de boycotter les législatives et le référendum, les 35 sièges restants se répartissent entre 24 petits partis. Le projet prêté à Alpha Condé de briguer, à 82 ans, un troisième mandat fin 2020 et la nouvelle Constitution qui doit l'y aider, selon l'opposition, sont au cœur d'une crise politique qui a fait des dizaines de morts depuis mi-octobre. Les opposants au chef de l'État ont rejeté le résultat annoncé du réfé-



rendum et réclamé une enquête sous l'égide des Nations unies sur les violences attribuées aux forces de l'ordre. Les États-Unis, l'Union européenne et la France ont quant à eux remis en question la crédibilité du référendum et des législatives. Ces résultats sont annoncés alors que la Guinée est sous le régime de l'état d'urgence, interdisant les rassemblements de plus de 20 personnes, assorti d'un couvre-feu, pour répondre à la pandémie de coronavirus.

Coronavirus : Quarantaine prolongée pour Blaise Matuidi

Le champion du monde, atteint par le Covid-19, va devoir respecter deux semaines de quarantaine supplémentaires, a indiqué son épouse sur les réseaux sociaux. Testé positif au coronavirus, Blaise Matuidi est confiné depuis le 11 mars à son domicile à Turin. Ce mardi, la femme de l'international français a publié un message sur les réseaux sociaux pour expliquer que son époux aura droit à deux semaines d'isolement supplémentaire : « Cool! On vient de re-signer pour 15 jours supplémentaires », a ironisé Isabelle Matuidi. Cette décision de prolonger la quarantaine est liée, selon différents médias transalpins, au fait que Matuidi ne serait pas encore débar-

ressé totalement du virus. Pour être considéré comme officiellement « guéri », il convient de passer deux tests négatifs de suite. Ce qui ne serait pas le cas du milieu de terrain piémontais de 32 ans.

Deux autres cas positifs

Quelques jours après l'annonce de sa contamination, l'ancien Parisien s'était toutefois montré rassurant sur son état de santé. « Aujourd'hui je reste positif. Je suis porteur asymptomatique du virus, conscient d'avoir le privilège d'être un footballeur professionnel et de bénéficier à ce titre d'un suivi médical régulier et excellent, soulignait-il. Si ce n'était pas le cas, je ne l'aurais sans doute jamais su.



Je suis positif, je suis fort, le moral est bon, celui de ma famille aussi ».

Outre Matuidi, deux autres joueurs de la Juventus Turin, l'Italien Daniele Rugani et l'Argentin Paulo Dybala, ont également contracté le coronavirus. Leur état de santé n'inspire aucune inquiétude.

■ Source : Le Parisien

Coronavirus : Les joueurs du Barça cèdent 70% de leurs salaires



Lundi dernier, sur son compte Instagram, Lionel Messi a annoncé que le vestiaire barcelonais avait accepté une baisse de 70% de son salaire pour répondre à l'urgence économique créée par l'épidémie de coronavirus. Lionel Messi a publié un communiqué

dans lequel il confirme que l'effectif blaugrana a bien baissé ses salaires, tout en taclant ses détracteurs.

« Beaucoup de choses ont été écrites et dites sur l'équipe première du FC Barcelone par rapport aux salaires des joueurs durant cette pé-

riode d'état d'urgence. Avant toute chose, nous voulons clairement afficher que notre volonté a toujours été d'appliquer une baisse des salaires, parce que nous comprenons parfaitement qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et nous avons toujours été les premiers à avoir aidé le club quand on nous l'a demandé. »

« Parfois, nous l'avons même fait de notre propre initiative quand nous estimions que c'était nécessaire et important », a-t-il écrit dans un premier temps.

« Ça ne nous surprend pas qu'à l'intérieur même du club, certains essaient de braquer les projecteurs sur nous et essaient de nous mettre la pression afin que nous fassions une chose que nous avons toujours eu l'intention de faire. Si l'accord a tardé ces derniers jours c'est simplement parce que nous cherchions une formule pour aider le club mais aussi ses employés dans ces moments aussi difficiles », a conclu l'international argentin.

Rappelons que depuis plusieurs jours maintenant, l'affaire des baisses de salaires voulues par la direction du FC Barcelone porte atteinte à l'image du club.

La raison ? La presse locale affirmait que les joueurs rechignaient à s'exécuter. Ce qui est désormais chose faite.

Preuve qu'au Barça, la trêve sanitaire n'a pas enterré la hache de guerre.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Si la chance vient frapper à votre porte, c'est que vous méritez ce qu'il vous arrive. Opportunités et récompenses, vous croulez sous les bonnes nouvelles. Si en plus, vous obtenez les faveurs de vos supérieurs. C'est une journée très prometteuse.

Les astres vous mettent en garde ! Vos finances doivent être surveillées d'assez près. Si vous aviez envie de vous faire plaisir avec une petite séance shopping, désolé, mais il faudra attendre encore un peu, avant de faire des folies.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Rien ne va plus ! Vous êtes d'une humeur exécrable, et votre travail s'en ressent. Vous n'avez pas le moral, et vous vous énervez pour des bricoles. Le mieux serait de vous faire discret, afin de ne pas provoquer trop de situations embarrassantes.

Une bonne nouvelle pourrait arriver du côté financier. De l'argent risque de vous parvenir de l'étranger, peut-être un oncle d'Amérique généreux ! Quoi qu'il en soit, la chance vous sourit, pourquoi ne pas tenter un petit loto, on ne sait jamais ?



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Certes, l'ambition n'est pas un défaut, mais vous devez en définir précisément les contours et les limites. Si vous mettez la barre trop haut, vous allez au-devant de déconvenues. Adoptez la stratégie des petits pas, qui vous sera plus profitable.

Même si vos revenus vous permettront de vous laisser aller à quelques dépenses superficielles, vous saurez vous imposer des limites. Jupiter en Capricorne vous aidera à faire le distinguo entre certains achats inutiles et quelques frais indispensables.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Professionnellement, vous pourriez avoir envie de changer d'air ou faire un autre job. Des opportunités sont présentes, vous avez les moyens de choisir votre voie. Les astres accompagnent vos projets, autant vous dire, cher Cancer, qu'il faut foncer.

Si vous attendez toujours qu'une éclaircie perce votre ciel financier, vous pourriez être surpris, car aujourd'hui vos finances connaissent un vif succès. Les astres vous conseillent de commencer à vous constituer un petit bas de laine.



Lion (22 juillet - 23 août)

Besoin d'une pause ou nécessité de faire un point sur vos projets professionnels ? N'attendez pas d'être rattrapé par un burn-out. Les astres vous recommandent de vous organiser pour trouver du temps et faire tout ce que vous avez à faire. Il y a des mouvements d'argent sur vos comptes dû en partie à une action financière (héritage, patrimoine immobilier, dons, etc.), pour vous aider dans vos démarches, faites appel à un conseiller financier, tout seul ce sera compliqué.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Les transits positifs de Vénus vous apportent des bonnes relations au travail. Heureusement, une belle harmonie règne entre collègues, et ça compense avec votre mauvaise humeur du jour. Vous pourriez vous sentir un peu découragé, accrochez-vous !

Une bonne nouvelle concernant vos finances pourrait arriver, en rapport avec votre activité professionnelle, ce qui vous mettrait en joie et calmerait votre humeur bougonne ! Une mutation, une promotion, une prime, quoi qu'il en soit, que du positif !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Particulièrement expéditif, vous ne chômez pas. Vous donnerez parfois des ordres aux autres, qui n'apprécieront que moyennement vos interventions, mais vous saurez donner l'exemple en travaillant de façon rapide et efficace, sans rien oublier.

Il n'y aura pas de miracle, mais une nette amélioration sur vos finances. Les quelques factures, dettes épurées se répercuteront favorablement sur votre pouvoir d'achat. Encore frileux à l'idée de dépenser, vous serez satisfait de mettre des sous de côté.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Côté professionnel, la journée peut vous paraître interminable, surtout si vous ne faites pas de coupure entre midi et deux heures. Une grosse pression va peser sur vos épaules. On attend que vous fassiez vos preuves. La situation vous contrarie.

Aie ! Vos finances ne sont pas bien engagées, auriez-vous dépensé beaucoup trop d'argent ? Ou peut-être qu'une gestion mal maîtrisée a entraîné une telle situation. Dans les deux cas, vous devez trouver une solution rapide, il ne faut pas traîner.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Même si ce n'est pas facile, vous vous donnez les moyens nécessaires pour dépasser vos objectifs. Vous bénéficiez de l'aide d'un collaborateur. Vos aspirations sont grandes, vous avez les épaules pour parvenir à vos fins.

Vos comptes ne sont pas spécialement dans le positif, mais pas vraiment dans le négatif non plus. Cependant, une petite surveillance s'impose, si vous avez un peu d'argent de côté, vous devrez jongler entre vos comptes pour éviter les frais bancaires.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les relations professionnelles risquent d'être un peu compromises par votre mauvaise humeur du jour. Saturne et Mars empêchent une bonne sociabilité, et font ressortir votre côté strict et réservé. De plus, vous perdez votre sang-froid, ce n'est pas vous !

Vous bénéficiez de véritables coups de pouce qui pourraient vous apporter de la chance dans vos finances. Jupiter et Vénus s'en chargent. Vous récoltez sans doute les fruits de votre acharnement professionnel, et c'est tout à votre honneur.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Uranus, en face de votre secteur professionnel, viendra chatouiller vos ambitions et vous incitera à les concrétiser ou du moins à amorcer un mouvement en direction de ce but. Vous retrousserez vos manches avec enthousiasme pour relever ce beau défi.

Cet accord financier ne vous satisfera pas complètement, si bien que vous rechercherez une autre source, susceptible de vous proposer un tarif plus avantageux. Il faudra néanmoins vite vous décider, car le délai de rétractation se terminera bientôt.



Poisson (19 février - 21 mars)

La possibilité d'une association est fort envisageable. Vous avez des projets plein la tête, vous les faites partager à vos plus proches collaborateurs. Dans la journée, une proposition pourrait tomber, apparemment l'horizon s'élargit, cher natif.

Si vous avez besoin de convaincre (banquier, associé...) vous avez carte blanche. La balle est dans votre camp. Ami Poissons, vous avez les moyens de faire pencher la balance de votre côté. Ne vous gênez pas pour utiliser toutes vos armes.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA